

Mairie de St-Thuriau

ACCEDER AU PORTAIL FAMILLES

Le portail familles n'est accessible qu'aux familles possédant une adresse mail.

Il vous permet de gérer les inscriptions et les règlements de vos enfants pour les 3 services municipaux suivants :

- La cantine municipale sur le temps scolaire ;
- La garderie périscolaire (le matin avant l'école et le soir après l'école) de l'école publique ;
- L'Accueil de Loisirs pour les mercredis sur le temps scolaire et les vacances scolaires.

Pour accéder au portail familles de la mairie de Saint-Thuriau, vous devez vous connecter à l'adresse internet suivante (à écrire dans la barre d'adresse de votre navigateur internet et non en faisant une recherche sur un moteur de recherche) :

saint-thuriau.portail-defi.net

Vous arrivez sur la page d'accueil du portail familles :



Sans vous connecter au portail familles, vous avez la possibilité d'accéder aux infos

pratiques avec l'onglet ^{Infos Pratiques} qui se trouve en haut à droite la page.

En cliquant sur cet onglet, vous trouverez :

Infos Pratiques

Actualités

Consulter les documents

- Actualités : nous permettent de vous communiquer des informations régulières sur le fonctionnement des 3 services municipaux mis à votre disposition.
- Consulter les documents : vous permet de consulter tous les documents utiles au bon fonctionnement des 3 services : règlements, menus de la cantine, programmes de l'Alsh, ...

Toujours sans vous connecter au portail familles, vous pouvez contacter les différents services par mail en cliquant sur l'onglet Nous contacter qui se trouve en haut à gauche de la page.

Lorsque vous cliquez sur cet onglet, le formulaire de contact s'ouvre. Vous y indiquez vos noms, prénoms, adresse mail et numéro de téléphone.

Il vous suffira ensuite à choisir le service que vous souhaitez contacter, rédiger votre

Envoyer ma demande

message et cliquer sur

Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Pour la 1^{ère} connexion, vous avez 2 solutions :

- Vous avez reçu un mail de connexion de la part de la mairie (pensez à vérifier dans vos spams) vous précisant l'adresse du portail familles, votre identifiant et votre mot de passe provisoire. Vous aurez simplement à entrer ces 2 informations dans la case :

Remplissez les champs
Puis cliquez sur connexion

Lorsque vous êtes connectés, il vous sera demandé de modifier votre mot de passe que vous pourrez donc personnaliser.

- Vous n'avez pas reçu de mail de connexion de la part de la mairie : dans la

case « Connexion », cliquer sur l'icône ^{Mot de passe oublié ?}. Vous recevrez par mail un lien vous permettant de créer votre mot de passe. Vous aurez simplement à vous connecter grâce à votre identifiant et votre mot de passe.